

Arrêté du 24 mars 2021
fixant la liste des candidats ayant obtenu le diplôme national de thanatopracteur
NOR : SSAP2130124A

Le ministre des solidarités et de la santé et la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-45 et D. 2223-130 ;

Vu la délibération du jury national chargé d'examiner les candidats au diplôme national de thanatopracteur en date du 29 janvier 2021,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Ont obtenu le diplôme national de thanatopracteur, au titre de la session 2019-2020, les candidats suivants :

Mme BEDIER Charlotte
M. BIRAS Horry
Mme BOUAD Béatrice
Mme BOVAL Gaëlle
M. BOYER Jonathan
Mme BROSSAUD JACQUART Danielle
Mme BRUN Malorie
Mme BUN ORAY RENAUX Adeline
Mme CHARBUY PINARD Karine
Mme DUHAYON Cindy
Mme HAULIN FINCK Cynthia
M. KARA Alan
Mme KETTERLE Constance
Mme KNOEPFLY Jennifer
Mme LE BRIS Charlotte
Mme LEDUC Pauline
Mme LESIEUX Sandra
Mme MANCINI Lindsay
Mme MONTEIL Mégane
Mme MOTSCH Christine
M. PINARD Thierry

Mme PLANCHON Doriane
Mme RANSAY Jemina
Mme RAUZDUEL Maëlle
Mme SCHOOSE MORMENTYN Aurélie
Mme VEZINET Dorine
Mme WAVRANT BZYMEK Lucie

Article 2

Le directeur général de la santé et le directeur général des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des solidarités et de la santé et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 mars 2021.

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
J. Salomon

La ministre de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités territoriales,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
S. Bourron